



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030708

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 25/03/2025 16H16 C:000032 I:32369
V/REF : 1003861
V/Email reçu le Mardi 25/03/2025 a 16H16

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 8464-8465
IMMEUBLE : TERRASSES DE GEORGES
101 rue de l'église
87bis rue de l'église
01340 ATTIGNAT

Feillens, le 28 Mars 2025

Référence Marché: M_230760001-1
LOCALISATION : 101 RUE DE L'EGLISE - ATTIGNAT - MME LANGUILLE 0617532340/0610438307
MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE CANALISATION BAIGNOIRE
PL00001 - PL00034
Donneur d'ordre : Mme I. FREDET-LANCIOLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 26 MARS 2025 A 14H15
A L'ARRIVEE DU TECHNICIEN PLUS DE BOUCHON CONSTATE
CONTROLE AVEC PASSAGE CAMERA
PRESENCE D'UNE LANGE DE TARTRE
CURAGE DE LA CANALISATION
CONTROLE DES ECOULEMENT

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).
Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.
Débouchage par procédé hydraulique a haute pression, électromécanique, mécanique
Vérification du bon écoulement du réseau.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030708

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	CU0001-H(s)	curage >1er tampon collecteur	1	121,50	182,25
TOTAL H.T.					182,25
T.V.A. a 10,00%					18,22
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>200,47</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1003861 du 25/03/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif ☒

Individuel ☐

- 2 ans ☐

Non Conventionné ☐

Fournitures seules ☐

Travaux dits urgents ☐

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

N°: 815 886 du 25/03/2025

THCPLOPP Tvx hors contra Plomberie

Partie privat.

1

01-EE-2224-ENT-61563100

Marché : M - 230717001-1

Lieu d'intervention

MME LANGUILLE Chantal

101 RUE DE L' EGLISE

01340 ATTIGNAT

Téléphone : 06.17.53.23.40 / 06.10.43.83.07

08465-00002-00002-00001 H / Type 2 / RDC

Etage : RDC

Date entrée: 03/01/2024

Délai

Date limite exécution : 09/04/2025

Observations

engagement signé

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de déplacement	1,00	46,37	46,37	4,64	51,01
PL00034 Débouchage de canalisations d'évacuation jusqu'au diam 60 compris dépose du siphon, nettoyage, repose avec remplacements des joints	1,00	82,44	82,44	8,24	90,68

Total H.T.	128,81
Total TVA	12,88
Total TTC	141,69

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par FRADET LANCIOLI Isabelle le 25/03/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**

EDN5



50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **101 RUE DE L' EGLISE 01340 ATTIGNAT**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **25/03/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1003861

Date: 25 mars 25

Référence patrimoine: 8465 00002 00002 00001

NOM: LANGUILLE

PRÉNOM: Chantal

ADRESSE: 401-rue.de.l'Eglise.01340.ATTIGNAT

Je soussigné(e) Mme LANGUILLE Chantal demande à la SEMCODA de faire intervenir à mon domicile une entreprise pour le problème suivant:

....toilette.bouchée

S'il s'avère que ces travaux font partie des réparations locatives selon le décret n°87-712, le coût de la réparation sera imputé sur ma prochaine facture de loyer selon le barème suivant:

Tout déplacement d'entreprise engage un déplacement forfaitaire de 30 €, en plus des postes ci-dessous.

Produits de désinsectisation	Forfait	20€
Débouchage de canalisation	Forfait	35€
Remplacement d'une manivelle de volet roulant	Unité	60€
Remplacement d'un boîtier enrouleur+ sangle	Unité	50€
Révision d'une porte de placard (remplacement des roulettes notamment)	Unité	60€
Dépose installation électrique non sécurisée faite par le locataire	Forfait	50€
Remplacement d'un interrupteur	Unité	15€
Remplacement d'une prise de courant	Unité	20€
Refixation d'une prise	Unité	10€
Remplacement d'une douille électrique	Unité	5€
Remplacement d'un fusible/réarmement d'un disjoncteur	Unité	5€
Intervention non justifiée / absence de panne : 1h de main d'œuvre (ex:réglage TV...)	Forfait	20€

Date et signature du locataire: 25 mars 25 languille Chantal

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE
DE CONSTRUCTION DU
DEPARTEMENT DE L'AIN
www.semco-da.com

Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 44647 196 €

SIEGE SOCIAL & ADMINISTRATIF

50,rue du Pavillon • CS 91007 • 01009 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

04 74 22 40 66 • 04 74 45 2 82

R.B. 0005 2007 1B-APE 812 A-C 4959- B-478 187-43 200 001